

Date de dépôt: 30 novembre 2004

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le projet « Rectangle d'Or »

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport présente la synthèse d'un projet d'aménagement transfrontalier initié en 1997 par le Comité régional franco-genevois (CRFG) et porté conjointement par l'Etat de Genève et par la Communauté de communes du Pays de Gex.

Le projet « Rectangle d'Or » figure en bonne place dans le plan directeur cantonal approuvé par le Grand Conseil le 21 novembre 2002 et par le Conseil fédéral le 14 mars 2003. Ce périmètre d'aménagement concerté transfrontalier est un des projets prioritaire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. La vocation de ce périmètre énoncée dans la fiche 2.21 « Site transfrontalier de l'aéroport » du plan directeur cantonal consiste à accueillir des organisations et autres activités internationales pour qui la présence de l'aéroport est un élément attractif. L'aménagement devra intégrer la présence et le maintien des sites naturels et agricoles et pourra démontrer que respect de la nature et développement économique ne sont pas incompatibles.

Au moment où de nouvelles orientations viennent affirmer les volontés de voir se concrétiser une action commune de part et d'autre de la frontière, il est apparu important au Conseil d'Etat d'informer Mesdames et Messieurs les députés de l'avancement de ce projet. En effet, la presse a relaté, au début juillet de cette année, la décision du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) de surseoir à la mise en place d'une Société d'économie mixte locale (SEML) en dépit du fait que deux communes genevoises (Vernier et Bellevue) s'étaient déjà prononcées en sa faveur.

Le comité de pilotage qui a suivi a cependant décidé, d'une part, de poursuivre la recherche d'une structure transfrontalière opérationnelle comme par exemple un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), d'autre part, de lancer un train d'études destinées à préciser le développement souhaitable dans les domaines suivants :

- urbanisme et aménagement du territoire ;
- transports et déplacements ;
- environnement ;
- économie - financement - fiscalité.

Ces quatre missions, placées sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays de Gex, permettront d'intégrer les préoccupations apparues lors des informations publiques comme la question du logement, le genre d'activités à accueillir sur le site, les réseaux de transports à mettre en place au fur et à mesure du développement, la question des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Enfin, les disparités de part et d'autre de la frontière en matière d'économie et de fiscalité doivent être analysées très concrètement de manière à vérifier la faisabilité du projet et à évaluer ses répercussions économiques.

L'encadrement de ces missions sera assuré conjointement par la Communauté de communes du Pays de Gex et de l'Etat de Genève, sous la forme de groupes de suivi. A l'échelon supérieur, le comité de pilotage du projet poursuivra son rôle sous la coprésidence de M. Etienne Blanc, président de la CCPG et de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat. La délégation aux affaires extérieures garantit la coordination au sein du Conseil d'Etat, en particulier avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ainsi qu'avec le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

1. Rappel historique

En 1997, le Comité régional franco-genevois (CRFG) a identifié ce territoire cernant l'aéroport comme l'un des trois grands pôles de développement transfrontalier de l'agglomération. Baptisé « Rectangle d'or », son projet de valorisation donnait clairement la priorité au développement économique. C'est à ce titre que ce projet a été introduit dans le plan directeur cantonal sous la forme d'un plan d'aménagement concerté transfrontalier (voir fiche 2.21 « Site transfrontalier de l'aéroport » du plan directeur cantonal).

En effet, côté Suisse, Genève jouit d'une forte attractivité, mais manque de terrains pour construire. Côté France, le Pays de Gex est pauvre en

emplois, mais dispose de larges espaces non bâtis. Attractivité d'un côté, disponibilités foncières de l'autre: au départ, la complémentarité paraissait suffisamment évidente pour fonder un projet commun.

Or en 1999, toujours sur l'impulsion du CRFG, une étude d'urbanisme élargissait le périmètre et attirait l'attention sur d'autres enjeux. Que ce soit côté France ou côté Suisse, le sol n'est pas seulement un terrain à bâtir pour le développement économique, mais aussi et d'abord un territoire habité dont les qualités originales méritent d'être préservées, renforcées et valorisées, y compris dans une perspective de développement. Pour souligner l'importance de cette valeur patrimoniale du sol, les urbanistes proposaient alors de rebaptiser le projet « Genève-Voltaire », appellation que le CRFG n'a pas retenue.

Les années 2000-2002 ont été consacrées à une série d'expertises, préparant la mise en œuvre opérationnelle sous la direction de M. Bernard Weil, engagé comme chef de projet. Faut-il invoquer l'extrême complexité des problèmes institutionnels, économiques et d'organisation posés par une agglomération qui est une unité de fait, mais coupée par une frontière nationale ?

En novembre 2002, deux réunions d'information publique de part et d'autre de la frontière ont permis de prendre le pouls de la population à propos du projet. Il en est ressorti une extension de la problématique en matière de logement, d'économie et de fiscalité, mais surtout une attention très marquée pour la protection de l'environnement.

En 2003-2004, les travaux du chef de projet se sont poursuivis selon deux orientations préconisées par le comité de pilotage :

- Recherche d'une structure de coopération transfrontalière. Les statuts d'une société d'économie mixte locale (SEML) ont été longuement préparés, jusqu'à la sollicitation des partenaires privés, dont l'intérêt est manifeste.
- Elaboration d'un rapport d'information complet sous le titre « Pôle Genève - Pays de Gex » afin d'éviter certaines critiques à l'intitulé « Rectangle d'Or » qualifié de superlatif par certains élus.

A l'issue des expertises, soit au printemps 2004, une nouvelle information fut faite dans la plupart des communes territoriales accompagnée de la diffusion d'un dépliant tout ménage. La difficulté constatée, née de la simultanéité de la présentation du projet avec la question du Bois de la Bagasse à Ferney-Voltaire, ne permit pas de tirer des conclusions pertinentes de cette information publique.

En juin 2004, au moment où les entités communales étaient appelées à s'engager statutairement et financièrement dans la SEML, l'avis mitigé de certains, la méfiance des uns et le refus d'une commune française sollicitée par référendum, ont abouti à mettre en suspens la constitution d'une SEML et à mettre fin au contrat du chef de projet.

Aux yeux de beaucoup, le projet a paru faire machine arrière. Cependant, en dépit de l'abandon du projet de SEML, le comité de pilotage a décidé le 1^{er} juillet 2004 de lancer le dernier train d'études des quatre domaines cités ci-dessus et de poursuivre la recherche d'une structure frontalière sous la forme d'un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Cette réorientation se justifie aussi par l'ouverture que donne l'accord de Karlsruhe dont l'extension effective pour le canton de Genève date du 1^{er} juillet 2004.

Le présent rapport résume les orientations acquises.

2. Le cadre du projet

Au stade actuel, le périmètre retenu est le territoire des sept communes françaises et suisses directement concernées, soit Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moens côté Pays de Gex, et Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex et Bellevue côté canton de Genève. Ce périmètre correspond à celui qui est indiqué schématiquement dans la carte du plan directeur cantonal (voir également la carte jointe en annexe du présent rapport).

2.1 Un pôle international

Genève, une agglomération transfrontalière

Pour être transfrontalière, l'agglomération franco-valdo-genevoise n'en fonctionne pas moins comme toute agglomération actuelle, avec une forte concentration des emplois au centre et une dispersion de l'habitat toujours plus étendue. Le canton de Genève abrite 75 % des emplois et ne loge que 57 % de la population du bassin. Le mouvement s'accroît, la population augmentant plus vite en couronne qu'au centre: ces dix dernières années, par exemple, + 13 % dans le Pays de Gex contre + 6,7 % dans le canton de Genève.

Trois pôles de développement

La charte d'aménagement du CRFG (1997) et le plan directeur cantonal identifient trois grands pôles de développement de l'agglomération transfrontalière: l'Etoile d'Annemasse, la Porte Sud de Saint-Julien et le pôle « Genève - Pays de Gex », qui regroupe le Rectangle d'or et le secteur CERN - Saint-Genis. Tous trois se situent en première couronne, à proximité

immédiate de la frontière ou à cheval sur elle, adossés à de vastes aires d'influence dans l'arrière-pays.

Le Rectangle d'or et le CERN étaient précédemment identifiés comme deux pôles séparés par la Charte d'aménagement de 1997 du CRFG et par le Plan directeur cantonal de 2001 « Genève 2015 ». Leur regroupement s'est imposé dès 1999 dans l'étude d'urbanisme « Genève-Voltaire » commandée par le CRFG. Du fait du référendum populaire organisé dans la commune française de Saint-Genis-Pouilly et qui a abouti à un résultat négatif le 4 juillet 2004, le site du CERN - Saint-Genis a été sorti du périmètre du projet, ce qui justifie le retour à l'appellation précédente « Rectangle d'Or ». Le retrait momentané de Saint-Genis parle en faveur d'une collaboration distincte.

Une concentration d'atouts internationaux

Le pôle « Genève - Pays de Gex » est, dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, celui qui concentre le plus d'atouts internationaux.

- Le secteur baptisé « Rectangle d'or » abrite, à proximité d'un nœud de transports aériens, autoroutiers et ferroviaires, un ensemble dense de halles d'exposition, de salles de congrès et de spectacles, de sièges de sociétés multinationales et de sociétés de services internationaux.
- Le Centre européen de recherches nucléaires (CERN) est l'un des pôles mondiaux de recherche fondamentale sur la structure de l'atome. Il est implanté sur plusieurs sites, le plus important étant situé sur la commune de Meyrin dans le canton de Genève, les autres étant dispersés dans le Pays de Gex, sur le tracé d'un anneau d'expérimentations scientifiques en sous-sol.
- Le site des Organisations internationales ne fait pas partie du pôle « Genève - Pays de Gex », mais c'est un grand voisin qui peut contribuer puissamment à son développement – ainsi des réflexions s'engagent aujourd'hui sur la création, dans le Pays de Gex, d'un centre de formation pour les collaborateurs des Organisations non gouvernementales. Le plan d'aménagement coordonné (PAC) baptisé « Jardin des Nations » doit régir les dernières opportunités foncières en visant à renforcer son caractère de parc urbain.

Le pôle « Genève - Pays de Gex » bénéficiant du voisinage des Organisations internationales, est l'une des principales opportunités de développement international de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

2.2 *Un territoire contrasté*

Sur le pôle « Genève - Pays de Gex », l'occupation du territoire est très contrastée, avec des constructions très denses côté Suisse, très clairsemées côté France.

Ce contraste frappant, à 5 km du centre-ville de Genève, est dû au double obstacle de la frontière nationale et des 4 kilomètres de la piste de l'aéroport, qui a fonctionné comme un barrage contenant l'expansion « normale » de l'agglomération.

Cette anomalie dans le développement « en tache » de l'agglomération, lègue l'héritage exceptionnel d'un espace périurbain de faible densité situé à 5 km du centre-ville et au cœur d'un pôle de développement international de haut niveau.

Un territoire exposé

Lorsqu'ils sont soumis à de trop fortes pressions, tous les barrages finissent par céder. Au stade actuel de croissance de l'agglomération, tout porte à croire que la frontière et l'aéroport ne protégeront plus longtemps le territoire français de l'expansion urbaine. En dépit des possibilités potentielles de déclassement de la zone agricole en bordure urbaine, l'épuisement tendanciel des réserves foncières de Genève rend toujours plus intéressants les vastes espaces libres du Pays de Gex, nettement moins chers qu'en Suisse. Pour les entreprises, si les conditions (fiscales, sociales, réglementaires, etc.) restent plus attractives à Genève, le Pays de Gex offre l'attrait d'une localisation en Europe. Et pour le logement, l'attrait des opportunités côté France l'emporte de plus en plus sur les handicaps de la frontière et de la distance au centre de l'agglomération.

Longtemps protégé par le « barrage » de l'aéroport et de la frontière, le pôle « Genève - Pays de Gex » est aujourd'hui exposé à une urbanisation incontrôlée, qui détruirait les qualités actuelles du territoire et aggraverait les problèmes locaux et d'agglomération.

Eviter une urbanisation incontrôlée de façon à préserver les qualités actuelles du territoire; canaliser le développement pour qu'il n'aggrave pas les handicaps actuels du territoire du pôle « Genève - Pays de Gex », mais l'aide au contraire à renforcer son économie et à résoudre ses difficultés : ces objectifs communs ont conduit les autorités du canton de Genève et celles du Pays de Gex à coopérer.

Leur démarche consiste à élaborer un **projet territorial transfrontalier** qui concilie territoire et développement.

Un territoire avec des espaces non construits de valeur

La qualité des écosystèmes naturels et agricoles du périmètre est attestée. Plusieurs sites de valeur accueillent un patrimoine naturel d'importance régionale, mais aussi des activités humaines essentielles pour l'équilibre et la qualité de vie des habitants dans une logique de proximité.

Ces sites sont disposés dans un réseau vert-bleu qui assure les connexions biologiques, paysagères et humaines entre le nord et le sud-ouest de l'agglomération transfrontalière. Il convient donc d'être particulièrement attentif au devenir de cette trame de vie.

Au sein de ce territoire transfrontalier le périmètre du « Rectangle d'Or » compte près de **75 000 habitants et 45 000 emplois répartis sur 4 800 ha** (pour une densité de 15 habitants/ha). C'est la taille d'une ville moyenne, comparable aux agglomérations de Bourg-en-Bresse ou d'Annecy en France, de Bienne ou de Fribourg en Suisse.

Données 2000 et 2002	population	surface (ha)	habitants/ ha	emplois	emplois/ habitant
Total communes suisses	59'014	2'641	22	41'153	0.7
Meyrin	19'655	1'000	20	23'034	1.2
Vernier	29'241	768	38	11'125	0.4
Grand-Saconnex	8'348	438	19	6'421	0.8
Bellevue	1'770	435	4	573	0.3
Total communes françaises	14'223	2'236	6	3'780	0.3
Ferney-Voltaire	7'139	478	15	2'889	0.4
Ornex	2'730	554	5	300	0.1
Prévessin-Moëns	4'354	1'204	4	591	0.1
Total 7 communes	73'237	4'877	15	44'933	0.6

Afin de concilier les objectifs de développement du pôle « Genève - Pays de Gex » et la préservation des qualités spatiales et environnementales du territoire, les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex ont décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un projet territorial transfrontalier, traitant

comme un ensemble cohérent les communes gessiennes et genevoises concernées.

2.3 Un territoire qui ne peut plus attendre

Un contexte dense en études et en projets

Diverses études sont engagées à des échelles plus larges que le pôle « Genève - Pays de Gex ». Citons notamment:

- l'étude du projet d'agglomération lancée par le Comité régional franco-genevois (CRFG), en réponse à une incitation de la Confédération ;
- les études de transport développées par le Comité de développement des transports publics régionaux (DTPR), à la suite de la Charte transports publics signée en 2003, ainsi que les études conduites par la commission transports et sécurité du CRFG ;
- l'étude du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Gex, à l'échelon de la Communauté de communes, qui remplacera le Schéma directeur de 1998 ;
- l'étude du Plan Vert-Bleu du Bassin genevois par la Commission d'aménagement du CRFG en application de sa charte d'aménagement de 1997.

Cette densité de projets confirme l'importance stratégique du pôle « Genève - Pays de Gex », pour l'ensemble de l'agglomération comme pour le territoire local.

Principal moyen d'action publique: anticiper

Mis sous pression par l'expansion de l'agglomération, le territoire du « Rectangle d'Or » appelle une action publique rapide, sans attendre le résultat d'autres études ou projets.

Dès lors, l'un des principaux moyens de l'action publique consiste à anticiper : ne pas attendre que les projets privés s'engagent, mais fixer d'avance une ligne de conduite, la promouvoir et canaliser ainsi le développement. Des options claires et déterminées peuvent rallier les partenaires publics et privés nécessaires. Elles doivent être affirmées au plus tôt, en mobilisant d'abord les outils immédiatement utilisables, puis ceux qui pourront se mettre en place au fil du temps.

Le projet territorial transfrontalier s'inscrit dans les documents de planification plus généraux :

- Côté Suisse, il remplit le programme fixé par le Plan directeur cantonal « Genève 2015 », d'élaboration de deux Plans d'aménagement coordonnés transfrontaliers (PACT) pour le « Rectangle d'or » et pour le CERN.
- Côté France, il prend place dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté de communes du Pays de Gex, dont l'étude vient d'être lancée et qui prévoit un instrument d'aménagement plus localisé : le schéma de secteur.

Conscientes que nombre des problèmes soulevés vont être traités à d'autres échelons, mais contraintes d'anticiper pour faire face à des sollicitations toujours plus pressantes, les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex ont décidé de pousser le projet territorial du « Rectangle d'Or » jusqu'au stade opérationnel, dans le respect des règles nationales régissant l'urbanisme et à l'aide d'un instrument de coordination transfrontalière.

3. Le projet territorial

Le projet part d'une reconnaissance des **contraintes** et des **atouts territoriaux** actuels. Il énonce une **stratégie générale de transition**, alliant préservation et développement. Et il fixe les **options stratégiques** adoptées conjointement par les autorités du canton de Genève et par celles de la Communauté de communes du Pays de Gex.

3.1 Le territoire aujourd'hui : un espace original

Les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex reconnaissent les qualités spatiales du pôle « Genève - Pays de Gex ». Ni rural, ni urbain, ce territoire est un espace original caractérisé par:

- une géographie avantageuse: gradins exposés au sud offrant des vues sur le lac et le Mont-Blanc ;
- une dominante verte: continuité d'un réseau végétal de jardins, espaces verts, haies, terres agricoles et forêts ;
- une densité relativement faible, offrant les potentialités pour une meilleure articulation entre les sites à densifier et les espaces à préserver.

3.2 Un projet en deux étapes

Il convient de développer le projet en deux étapes:

- la première étape énonce les options stratégiques du développement : c'est le but du présent document ;

- la deuxième étape précisera les conditions de planification en même temps que s'engagera la mise en œuvre opérationnelle.

Engagée, cette étape portera sur la mise en œuvre de ce projet territorial. Elle s'appuiera sur les résultats des quatre missions citées au début de ce rapport :

- urbanisme et aménagement du territoire ;
- transports et déplacements ;
- environnement ;
- économie - financement - fiscalité.

La coordination de ces missions doit servir à mettre en présence les contraintes et les potentialités du terrain, à calibrer le développement à moyen terme et à établir les moyens nécessaires à sa promotion. Les travaux devraient aboutir en été 2005.

3.3 Le projet d'un développement durable

Les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex adoptent la stratégie d'une transition maîtrisée, conforme à l'optique du développement durable :

- les qualités territoriales doivent être préservées ;
- un développement économique utilise l'atout territorial et assure les moyens de sa préservation ;
- les ressources nouvelles servent à remédier aux problèmes actuels de transport, de services et d'environnement.

Au plan opérationnel, les autorités s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à réunir les conditions d'une mise en œuvre unifiée, surmontant l'absence actuelle d'une structure d'agglomération et le handicap de la frontière.

Une transition maîtrisée doit préserver durablement les qualités actuelles du territoire, de façon à les transmettre intactes aux générations futures. Elle doit fixer les conditions d'un développement économique qui valorise cet atout territorial et, en échange, assure les moyens économiques, politiques et culturels de sa préservation. Elle doit exploiter les ressources nouvelles pour renforcer l'économie du territoire transfrontalier « Genève - Pays de Gex » au bénéfice du bien-être social des habitants actuels et futurs : corriger les handicaps et les dysfonctionnements constatés en matière de proportions d'habitants et d'emplois, de niveaux de services et de transports.

Ces exigences sont celles que la concertation a fait apparaître comme des **préalables** au projet opérationnel. Les collectivités estiment que ces

préalables sont indispensables pour élargir le partenariat aux opérateurs privés.

3.4 Quatre options stratégiques

Les autorités du canton de Genève et du Pays de Gex s'engagent à appliquer, chacune dans leurs domaines de compétences, quatre options stratégiques :

- **l'amélioration de l'équilibre entre population et emplois ;**
- **la préservation et le renforcement des atouts territoriaux ;**
- **la maîtrise de l'étendue des constructions ;**
- **une approche multimodale des transports.**

Option 1: améliorer l'équilibre entre population et emplois, charges et ressources

Le développement économique doit contribuer à rééquilibrer le rapport entre population et emplois.

- **Côté Suisse**, le rapport de 0,7 emploi par habitant est favorable: la situation mérite seulement d'être confortée, notamment par des équipements complémentaires augmentant la performance globale du Rectangle d'or (structures d'accueil, centre de congrès, facilités de transport et de communication, etc.) et améliorant le niveau des services pour la population.
- **Côté France**, le rapport de 0,3 emploi par habitant est insuffisant pour assurer les ressources nécessaires à la vie d'une «ville» de 21 000 habitants en pleine croissance (+13 % en 10 ans dans le Pays de Gex) et élever le niveau des services publics et privés. Pour renforcer la capacité financière des collectivités et assurer un bassin de clientèle suffisant pour une animation de niveau urbain, il faut un projet économique favorisant l'implantation d'entreprises, génératrices d'emplois et de ressources fiscales.

Option 2: préserver et renforcer les atouts territoriaux

Le caractère verdoyant du territoire, avec sa variante dense côté Suisse, peu dense côté France, est l'atout maître de l'espace transfrontalier considéré. Conformément aux souhaits de la population et à l'exigence d'un pôle international de qualité, il doit être préservé et renforcé.

- **Côté Suisse**, cette option milite pour la préservation du « réseau vert » de ce territoire relativement dense. Le réseau des espaces verts prévu dans le plan directeur cantonal doit être mis en œuvre dans les conditions spécifiques du « côté lac » de l'aéroport, marqué par la cohabitation de grandes infrastructures et de secteurs différenciés d'habitat où prédomine une végétation structurée.
- **Côté France**, les vastes intervalles agricoles et naturels qui séparent les secteurs bâtis doivent être préservés. A cette fin, plusieurs mesures sont à envisager:
 - **la création d'un parc**, conciliant les impératifs de protection de la nature et la présence discrète d'activités d'accueil et de loisirs, assurant les ressources nécessaires à la maîtrise foncière et à l'entretien du parc ;
 - **le maintien d'une agriculture extensive** ne se réduisant pas à un rôle de « jardinier du paysage », mais continuant à vivre de ses productions traditionnelles (polyculture et élevage) ;
 - **la protection de la nature**, notamment par la gestion des eaux superficielles, la préservation des forêts et des couloirs biologiques, ainsi que par l'exigence d'un « label environnement » pour les aménagements et les constructions ;
 - **un plan paysager** pour renforcer la lisibilité de la géographie « en gradins » et la dominante verte.

Option 3: maîtriser l'étendue des zones constructibles

Le territoire considéré n'est pas un vaste terrain à bâtir. Pour préserver son caractère vert et espacé, il convient de conduire cinq politiques complémentaires :

- **stabiliser le résidentiel de faible densité**: les quartiers de villas continueront à jouer un rôle essentiel dans l'image du territoire, mais doivent désormais être limités dans leur extension ;
- **renforcer les noyaux bâtis existants** pour qu'ils « fassent souche » et améliorent le niveau de services offerts sur place ;
- **urbaniser des deux côtés de la frontière**: le développement ne doit pas s'effectuer uniquement côté France, mais se répartir des deux côtés de la frontière, en densifiant les sites qui peuvent l'être côté Suisse conformément au plan directeur cantonal ;

- **limiter le développement d'activités nouvelles aux deux secteurs opérationnels** du « Rectangle d'or »: le site actuel côté lac de l'aéroport (qui poursuit son développement), le site côté Jura (où une mixité entre activités et habitat est prévue) ;
- **imposer un label de qualité des constructions**, au niveau de leur urbanisme (implantation, paysage, impacts sur l'environnement) et de leur architecture, conformément au standard attendu d'un pôle international.

Option 4: développer une approche multimodale des transports

L'offre de transports appelle une gestion multimodale.

Un effort doit être porté sur le réseau des **transports individuels**. Cependant, l'effort principal doit aller au développement d'une offre substantielle de **transports publics**, combinée à la création de parcs relais et à diverses mesures d'accompagnement (communauté tarifaire, abonnements préférentiels, politique du stationnement, etc.), de façon à permettre à un grand nombre de personnes de laisser leur voiture pour emprunter les transports publics. Les conditions de développement des transports doux doivent également être coordonnées de part et d'autre de la frontière.

Dans les deux cas, les études détermineront les conditions précises de réalisation de cette option stratégique, à partir des opportunités disponibles (notamment programme d'extensions du réseau de tramway côté Suisse). On veillera à coordonner très étroitement les développements urbains et l'évolution du système de transport, mais aussi à garantir la qualité des interfaces entre modes de transports, par exemple, pour les sites de Pré-Bois et de la jonction du Grand-Saconnex.

4. Le projet économique au service du projet territorial

Pour que l'aménagement des sites ne soit pas asservi aux opérations de développement, il convient d'anticiper les projets par une identification claire des contraintes paysagères et des potentialités d'implantation.

4.1 Une masse critique nécessaire et adéquate

Avec l'aéroport et le « Rectangle d'Or » existant, le CERN, le voisinage des organisations internationales et la qualité de campagne urbaine, le territoire dispose d'atouts suffisants pour faire valoir ses préférences sur les activités nouvelles qu'il entend accueillir et fixer ses conditions: un standard d'aménagement élevé et une proportion importante d'emplois « haut de gamme ».

Pour ce faire, il faut une masse critique suffisante. Un objectif de développement trop étroit ou limité à un seul domaine ne serait pas en mesure d'assurer le rééquilibrage recherché; il mettrait le territoire dans la dépendance d'un secteur privé particulier et ne permettrait pas d'assurer un développement durable.

L'impact du projet « Rectangle d'or » ne se limite pas aux emprises des activités programmées. Il attirera d'autres activités et nécessitera la construction de logements et des équipements correspondants.

Il n'appartient pas au projet général d'aménagement transfrontalier de dessiner les formes de ces développements qui relèvent des opérateurs et des autorités locales.

Les études engagées permettront de calibrer le développement en terme d'emplois, de services et de logements selon un étagement dans le temps.

4.2 Activités : trois domaines prioritaires

Il convient de retenir la communication et les échanges internationaux comme thème fédérateur du projet économique « Rectangle d'or ».

Ce thème général se décompose en **trois domaines prioritaires**. Le contenu précis des programmes est évoqué à titre d'hypothèse. Il se précisera au fur et à mesure du processus concret de développement.

- **Quartier international:** activités économiques diversifiant les installations de la Genève internationale (notamment à travers les organisations non gouvernementales) en Europe (côté France) et hors Europe (côté Suisse), activités d'accompagnement ou desserrement de certaines fonctions, lieux d'échanges et de colloques internationaux mettant en réseau les équipements existants et à venir (Palexpo, maison de la communication, presse, etc.), infrastructures d'accueil, résidences temporaires et services d'accompagnement.
- **Accompagnement de l'aéroport** (en synergie avec le programme de développement que conduit, pour sa part, l'Aéroport international de Genève): centre de maintenance de l'aviation générale, équipement regroupant les activités des courriers internationaux, etc.
- **Activités de haute technologie:** créations d'entreprises en relation avec les transferts de technologie des activités du CERN, entreprises liées à la communication et aux échanges internationaux correspondant aux créneaux souhaités par les autorités genevoises, activités de recherche ou

en relation avec les organismes universitaires des régions romande et rhône-alpine, équipements destinés à la diffusion des connaissances.

5. Structures

La conduite d'un projet transfrontalier de l'ampleur du « Rectangle d'or » nécessite une organisation conséquente dont la lourdeur doit être évitée. Cette organisation repose sur deux structures :

- le comité de pilotage ;
- les groupes de suivi des études.

Ces structures, actuellement en fonction, devraient faire place à un groupement local de coopération transfrontalière. Par ailleurs, il est convenu d'organiser une information périodique à l'adresse d'interlocuteurs de différents niveaux.

5.1 *Le comité de pilotage*

Institué sous l'égide du comité régional franco-genevois (CRFG), un comité de pilotage réunissant les porteurs du projet est constitué des représentants des autorités suivantes :

- Pour la France :
 - la Communauté de communes du Pays de Gex ;
 - le Conseil général de Haute-Savoie ;
 - le Conseil général de l'Ain ;
 - le Conseil régional ;
 - les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin Moëns et Ornex ;
 - la Sous-préfecture de Gex.
- Pour la Suisse :
 - l'Etat de Genève ;
 - les communes de Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex et Bellevue ;
 - le Conseil régional de la région nyonnaise ;
 - l'Aéroport International de Genève.

Il est coprésidé par MM. Etienne Blanc et Laurent Moutinot et se réunit trois à quatre fois l'an.

5.2 *Le suivi des quatre missions*

Placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays de Gex, un appel d'offres en deux tours a été lancé en mai 2004. L'adjudication finale est prévue pour décembre 2004 et le début des travaux pour janvier 2005. Le délai pour adopter le rapport final est fixé à septembre 2005.

La coordination de l'ensemble des missions est assurée par une direction de projet où seront représentés une délégation de la CCPG et l'Etat de Genève (département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ainsi que le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures). Par ailleurs, chaque mission sera suivie par un groupe représentatif des administrations directement concernées.

Ces prestations ont des incidences financières et en ressources humaines non négligeable. Il conviendra de les évaluer et de les comparer aux efforts requis pour les phases antérieures du projet.

Un dossier de demande d'aide financière sera déposé auprès des instances Interreg IIIa européenne et fédérale. Deux aides ont déjà été accordées lors des phases précédentes. Hormis ce soutien, la répartition des engagements financiers des collectivités locales s'est opérée à raison de 50 % pour la France et 50 % pour la Suisse.

5.3 *Le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)*

Actuellement, un groupe ad hoc franco-genevois est chargé d'explorer les possibilités offertes par un GLCT et le cas échéant de proposer sa mise sur pied au comité de pilotage. Cette mise en place n'exclut pas la constitution d'une SEML au moment du passage à la phase proprement opérationnelle.

L'intérêt de la formule du GLCT consiste à rassembler les compétences des communes, de la Communauté de communes et du canton sous une égide unique et œuvrer dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement économique, de la maîtrise foncière et de la maîtrise d'ouvrage publique.

5.4 L'information et la concertation

A l'instar des réunions publiques d'information organisées en mai et juin 2004, il est prévu d'une part d'organiser des points d'information par une distribution d'une feuille « tous ménages » au moment des phases décisives du projet et d'autre part d'ouvrir périodiquement un débat public de manière à informer et à récolter les opinions de la population et des groupements intéressés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Annexe : 1 carte



Projet Rectangle d'or

-  Périimètre du projet
-  Limites communales
-  Limites nationales

Reproduit avec l'autorisation
de swisstopo (BAD46580)